

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, REVERDY, Mme BREGOIN, Mrs BESSON, BOSSIS, COURTOIS, DAUGER, PAINAULT, Mmes RIGOLET, PETONNET.

Absent excusé : Carole AUBOYER, Ingrid CANTON, Emilie ANCELIN, Harold JAVELLE, David CHOLLET

Procuration : Carole AUBOYER donne procuration à Bertrand HERAULT
Ingrid CANTON donne procuration à Magali BREGOIN
David CHOLLET donne procuration à François BOSSIS

Secrétaire de séance : François BOSSIS

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

LA POSTE – DIAGNOSTIC SUR L'ADRESSAGE A VERNON

Des représentants des services postaux on établit un diagnostic de la qualité d'adressage sur notre territoire.

Les enjeux d'une adresse bien identifiée, pour La Poste et la commune, permettent d'améliorer la qualité de service, d'optimiser le fonctionnement des administrations et des entreprises, les temps de trajet à l'aide de la géolocalisation et de faciliter les déplacements des services d'urgences.

La poste a relevé 64 points d'adresses non numérotées, soit 19% du parc d'adressage, essentiellement sur les lieux-dits comportant très souvent des entreprises agricoles.

Il existe une base de donnée nationale, « La Base Adresse Nationale », qui recense toutes les adresses du territoire français. Elle repose sur un partenariat entre l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), la Poste et la Direction Générale des Finances Publiques, notamment.

Pour nous accompagner dans la dénomination et la numérotation des adresses manquantes, la Poste propose une prestation de service au prix de 3 300 € HT, hors coût de formation sur l'application BAN.

Le conseil municipal est conscient qu'il est nécessaire de perfectionner l'adressage de nos lieux-dits mais émet quelques réserves quant au montant relativement élevé de la prestation.

L'assemblée préfère ajourner cette décision.

Les représentants de la POSTE seront recontactés pour compléter l'information, notamment au niveau des aides financières éventuelles.

SOREGIES – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

La convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti a pour but de définir les conditions et les modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la commune dans la

réalisation d'opérations d'économies d'énergies sur l'ensemble de notre patrimoine bâti.

Ce dispositif repose sur le transfert par la collectivité, à SOREGIES, de ses droits à certificats d'économies d'énergie (CEE) à titre onéreux.

Considérant les travaux de rénovation en cours à la salle de Chiré-les-Bois et ceux prévus pour la rénovation du logement au 2bis rue du Trésor ;

Vu l'opportunité financière que ladite convention représente pour la commune, l'assemblée :

- Approuve l'avenant n°1 à la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ;
- Autorise la signature de ladite convention par le Maire.

TRAVAUX DE TOITURE – GRANGE DU MULTICOMMERCE

En raison de fuites d'eau constatées dans la grange du multi-commerce, il est nécessaire de procéder au remaniement de la toiture pour résoudre ce problème.

L'entreprise ROBIN, que nous avons contacté pour un chiffrage, a estimé les travaux à 3 195.96 €. Ils comprennent le démontage et nettoyage des tuiles, et la mise en place d'un écran sous toiture.

Après en avoir débattu, l'assemblée donne son accord pour l'exécution de ces travaux.

EPIDEMIE DU CORONAVIRUS – COVID-19 - 2^{ème} VAGUE SUSPENSION DU LOYER COMMERCIAL DU MULTI-COMMERCE

La crise sanitaire touche à nouveau l'activité économique de notre territoire. Les nouvelles mesures sanitaires depuis le 30 octobre 2020 ne permettent pas au gérant du bar-restaurant « La table de Vernon » de maintenir son activité habituelle.

Bien qu'il fasse preuve de réactivité en adaptant le service apporté à ses clients, il subit néanmoins une baisse significative de son activité.

Le Maire propose aux élus de soutenir notre restaurateur en suspendant la part commerciale du loyer.

Après discussion, l'assemblée décide :

- de suspendre le loyer commercial du multi-commerce pour le mois de novembre 2020, jusqu'à la fin des mesures qui ne lui permettent pas de travailler normalement.

La Trésorerie de Vivonne sera informée de cette disposition qui sera notifiée aux intéressés.

AIDE A LA MOBILITE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2019 instaurant une aide financière exceptionnelle pour faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes de la commune ;

Vu la convention de partenariat signée avec **l'ECF de Gençay** ;

Vu la demande présentée au nom de TROUVE Gianni, domicilié sur notre commune, 8 rue du Château,

Vu la demande présentée au nom de Cléo FLORAC, domiciliée sur notre commune, sis 4 route de Saint Maurice,

Le conseil municipal,

- prend acte de ces deux demandes ;
- confirme que la commune assurera le versement de la somme de 300 € par demande, au centre de formation pour l'examen du permis de conduire ECF de Gençay ;

TRAVAUX SALLE DE CHIRE-LES-BOIS **MARCHE COMPLEMENTAIRE**

Lors de l'attribution du marché public pour les travaux de rénovation de la salle de Chiré-les-Bois, les travaux pour la réfection de la couverture des appentis en fonds de parcelle n'avaient pas été envisagés.

Au vu de nouveaux éléments il est envisagé d'étudier la proposition de l'entreprise BELLO Construction pour la remise en état des appentis.

Le montant total s'élève à la somme de 15 511.00 € HT et pourrait faire l'objet d'un marché complémentaire puisque celui-ci ne dépasse 50% du marché initial.

L'assemblée après avoir entendu l'exposé du Maire, l'autorise à signer un marché complémentaire et toutes les pièces en rapport.

MANIFESTATION DE L'AMICALE DE L'APVA

Le président de l'APVA, Monsieur Henry BABUCHON, a présenté au Maire son projet d'animation à l'occasion des 20 ans de l'amicale de l'APVA, qui se déroulera au Château du Breuil à Vernon, les 19 et 20 juin 2021.

Différentes manifestations sont prévues à cette occasion :

- samedi 19 juin circuit touristique, bourses aux pièces auto-moto et feu d'artifice ;
- dimanche 20 juin, vide grenier dans la cour du château animés par des bandas.

Ils sollicitent la commune pour le prêt de tables chaises et tivolis ainsi que l'autorisation d'organiser un rallye touristique de voitures anciennes, le « Rallye des Vallées du Clain ».

L'assemblée s'associe pleinement à l'organisation des 20 ans de l'amicale de l'APVA et autorise le prêt à titre gratuit de tables, chaises et tivolis.

Il constate que le dimanche 20 juin 2021, la commune accueillera aussi les Foulées de VERNON. Le prêt de matériels sera donc fait en fonction de ce qu'il sera possible de mettre à disposition, en tenant compte de l'organisation des Foulées.

Questions diverses :

- Aide aux communes sinistrées du Gard – la communauté de communes des Vallées du Clain a versée 5 000.00 € pour l'ensemble de notre territoire.

- Information DIA, vente propriété H 331 – H 333 – H 334 – H 336 au lieu-dit « Les grands maisons » par Maître AUGERAUD, notaire à LA VILLEDIEU DU CLAIN ;

- Information DIA, vente par adjudication volontaire, propriété H 517 – H 526, 4 rue de la Garenne, par Maître GERVAIS, notaire à COUHE ;

- Information concernant la fête des écoles, prévue le 19 juin à Gizay ;

- Prospection d'entreprises pour une extension du projet éolien ; le conseil ne souhaite pas donner son aval à toutes démarches de prospections pour de nouvelles éoliennes sur le territoire de Vernon

- repas des aînés ; la situation sanitaire liée au COVID-19 ne nous permet pas de mettre en présence des personnes vulnérables, il n'y aura pas de repas des aînés cette année en raison du confinement ;

- cérémonies du 11 novembre : elles ont pu se dérouler en format très restreint, non ouvertes au public. Le dépôt de gerbes et la lecture du message du Ministère des Armées ont eu lieu pour honorer nos morts.

La séance est levée à 20h30.

Prochaine séance de conseil municipal, jeudi 3 décembre 2020 à 19 h.

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,